

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Novembre 2014

Le 29 novembre 2014 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes Andréa BENET, Catherine CORNAC, Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Sabrina KRENKE et Mrs Antoine CAMPILLO, Jean de LARQUIER, Jean GAVIGNAUD, Sébastien ORMIERES.

Absents excusés : Jordan MIRON.

Secrétaire de séance : Mme Marlène FABRE

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 10

Madame le Maire ouvre la séance à 17 heures 30

- **Demande de subvention à Carcassonne Agglo (FPIC) pour le logement de la rue Emile Pouytès**

Madame le Maire rappelle aux membres présents le projet de réhabilitation du logement communal situé Rue Emile Pouytès estimé à 34 916,50 € H.T. soit 38 408,15 € T.T.C.

Une subvention a été demandée au Conseil Général. Elle informe que Carcassonne Agglo participe financièrement sous la forme de fonds de concours à des investissements communaux qui interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas de ses compétences spécifiques mais qui concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle de chaque commune.

Madame le Maire propose de solliciter l'obtention du fonds de concours 2013 et 2014 pour les travaux de réhabilitation du logement communal situé Rue Emile Pouytès.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant des travaux HT : 34 916,50 €

Subventions sollicitées :

Conseil Général 30% soit 10 474,95 €

FPIC 2013 2 817,00 €

FPIC 2014 4 266,00 €

Total 17 557,95 €

Reste à la charge de la commune 17 358,55 € soit plus de 20% du montant HT de l'opération.

Accepté à l'unanimité.

- **Renouvellement de la Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils en architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE) et au programme d'aménagement d'ensemble (PAE). Ces contributions d'urbanisme sont complètement abrogées depuis le 1^{er} mars 2012. Elle est constituée de deux parts, une part destinée aux communes ou aux EPCI en lieu et place de la TLE, une part est destinée au département en lieu et place de la TDENS et de la TDCAUE.

Mme le Maire rappelle la délibération n° 26/2011 instituant cette taxe et elle propose de reconduire cette délibération n°26/2011 du 11 Octobre 2011 d'année en année sauf renonciation expresse.

Il est décidé de renouveler sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

La délibération n°26/2011 du 11 Octobre 2011 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse, toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

- **Assistance technique du Conseil Général pour la réfection de la Rue des Corbières**

Madame le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, principalement pour les traverses d'agglomération et les ouvrages d'art. Elle rappelle que les prestations fournies par l'ATD11 seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (assistance à maîtrise d'ouvrage AEP-Assainissement, voirie et négociation de délégation de service public) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet d'aménagement de la voirie communale Rue des Corbières et Place du Château. Le cout de la prestation s'élève à 1 152,00 € TTC.

Accepté à l'unanimité.

- **Participation 2014 à la SPA**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que l'Agglo de Carcassonne devait prendre à sa charge les participations des 73 communes à la SPA. La convention liant l'Agglo et la SPA devant se rediscuter prochainement, les communes entrantes en 2013 doivent payer leur participation 2014. Donc notre commune doit payer la participation pour 2014 d'un montant de 213,30 €. Accepté à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- 1- Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue et vu le cout annuel de l'éclairage public très élevé, il est décidé qu'une coupure interviendra dans l'ensemble du village de 2h à 6h à partir du 1^{er} février 2015. Cette expérience est fixée pour 6 mois afin d'en tirer des conclusions significatives (ajustement, renouvellement ou abandon). Adopté à l'unanimité.
- 2- Madame le Maire présente le devis de l'entreprise SANI-THERM concernant le remplacement des chauffe-eau à gaz des douches des vestiaires d'un montant de 5 700 € TTC.
M. Gavignaud Jean doit demander un devis à M. Raynier de Villalbe et M. Campillo Antoine à l'entreprise Nacenta de Carcassonne.
- 3- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte 2315 afin d'acquiescer un taille haie, Madame le Maire propose de passer les écritures suivantes :

- chapitre 022, compte 022 Dépenses imprévues	- 290,00 €
- chapitre 23, compte 2315 Installation, matériel et outillage	+ 290,00 €

Le Conseil Municipal approuve cette modification budgétaire à l'unanimité.
- 4- La mairie a reçu une facture de l'entreprise SN Rouger pour la réparation du câblage électrique du fourneau du café/restaurant O bapla. Il est décidé à l'unanimité que cette réparation doit être prise en charge financièrement par les locataires.
- 5- Les vœux de la mairie à la population auront lieu le jeudi 15 janvier 2015.
- 6- M. Franck Canet demande une mutation à Carcassonne Agglo à compter du 1^{er} janvier 2015. Se renseigner sur les emplois aidés auprès de pôle emploi.
- 7- L'Echo de décembre a été présenté par Marlène Fabre et le contenu a été validé à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 45.